
Date de Convocation

20/05/2026

Date d’Affichage

20/05/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

OBJET :

**Classement de la rue
Jean Macé dans le
domaine public
communal**

L’an deux mille vingt-six, le 27 août à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier GIRARD, Maire d’Ennevelin

Etaient présents : Xavier GIRARD, Aurore AUVERT, Olivier DUBREUCQ, Valérie DEVENDEVILLE, Fabrice DALLA COSTA, Emilie VANDERBAUWEDE, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Amadou DRAME, Hélène FOUACHE, Isabelle RAUWEL, Anne DAMIE, Chloé BRADIER, Maxime POUSSET, Florence MAMPAEY, Pernelle VANUXEM

Absents ayant donné procuration : Olivier TYTGAT, Manuel DELMOTTE, Nicolas CASTANO

Secrétaire de séance : Pernelle VANUXEM

Vu la délibération du 17/10/2000 décidant le lancement de la procédure de classement de la rue Jean Macé dans le domaine public communal,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 au 30 novembre 2000,

Vu la délibération du 19/12/2000 entérinant le classement dans le domaine public communal,

Vu la délibération du 04/08/2004 autorisant Monsieur le Maire à accepter la cession gratuite de la voie Jean Macé et à signer l'acte notarié correspondant,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que malgré les démarches récapitulées ci-dessus, la procédure de classement de la rue Jean Macé dans le domaine public communal n'a jamais abouti puisque le notaire à qui avait été confié ce dossier à l'époque n'a pas rédigé l'acte de cession correspondant.

Par conséquent, il y a lieu aujourd'hui de régulariser cette situation.

L'ensemble des colotis ont été recontactés afin d'obtenir leur accord sur cette cession à titre gratuit. Ils ont unanimement rendu un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

DECIDE de classer la voie suivante dans le domaine public communal : la rue Jean Macé, sur un linéaire de 69 ML

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches concernant ce classement et à signer tous les documents y afférant.

Secrétaire de séance
Pernelle VANUXEM



Fait et délibéré à Ennevelin, le 27 août 2026

Le Maire, Xavier GIRARD

